

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 120-99, 17 février 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Alain Derooy comme sous-ministre du ministère de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Alain Derooy, sous-ministre adjoint au ministère de la Solidarité sociale, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre de ce ministère, administrateur d'État I, au salaire annuel de 114 866 \$, à compter du 22 février 1999;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Alain Derooy.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31563

Gouvernement du Québec

Décret 121-99, 17 février 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Georges Felli comme sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de la Métropole

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Georges Felli, sous-ministre du ministère des Affaires municipales, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, au même classement, au salaire annuel de 117 324 \$, à compter du 27 février 1999;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à

contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Georges Felli.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31564

Gouvernement du Québec

Décret 122-99, 17 février 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Normand Carrier comme sous-ministre par intérim du ministère de l'Environnement

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Normand Carrier, sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement, administrateur d'État II, soit également nommé sous-ministre par intérim de ce ministère, pour la période s'échelonnant du 1^{er} mars au 6 avril 1999;

QU'à ce titre, monsieur Normand Carrier reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$;

QUE le présent décret prenne effet le 1^{er} mars 1999.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31565

Gouvernement du Québec

Décret 123-99, 17 février 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Roger Lecourt comme sous-ministre adjoint au ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Roger Lecourt, directeur des programmes de relations du travail au ministère du Travail, cadre supérieur classe III, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 88 100 \$, à compter du 6 avril 1999;